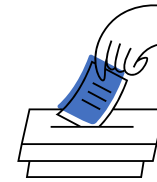


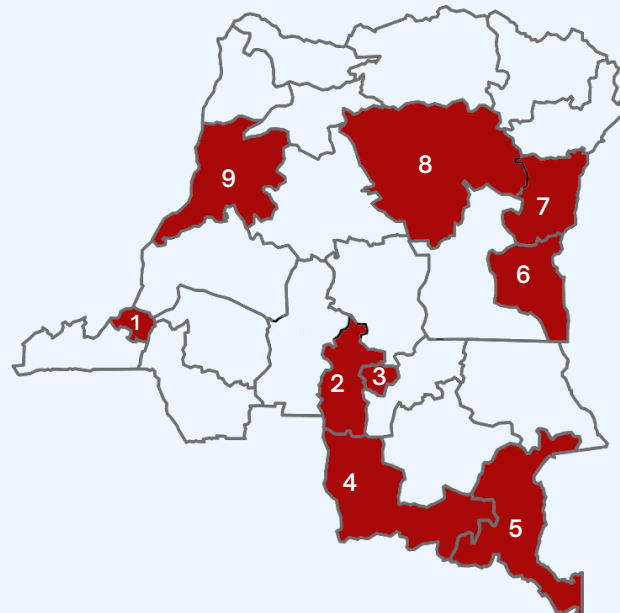
PARLONS ÉLECTIONS



EDITION N° 20
12 - 18 DECEMBRE 2022

ZONES D'INTERVENTION DU PROJET

- 1 Kinshasa
- 2 Kasai-Central
- 3 Kasai-Oriental
- 4 Lualaba
- 5 Haut-Katanga
- 6 Sud-Kivu
- 7 Nord-Kivu
- 8 Tshopo
- 9 Equateur

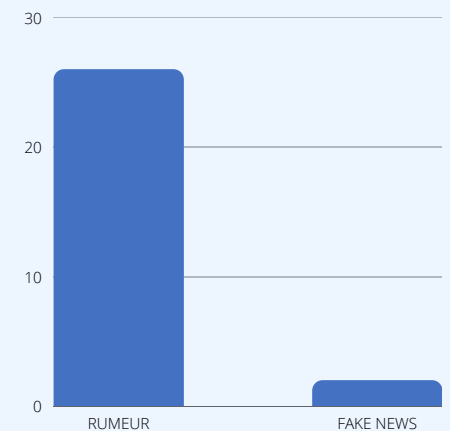


A propos du bulletin

Ce bulletin répond aux rumeurs qui circulent dans les communautés, en ligne et sur les plateformes de médias sociaux autour des élections et du processus électoral en RDC.

La collecte se fait sur le terrain par les Commissions Diocésaines Justice et Paix (CDJP) de neuf provinces, et en ligne sur les réseaux sociaux et les sites web par NEXT CORP et CONGO CHECK.

ANALYSE DES CATÉGORIES DES COMMENTAIRES COLLECTÉS DANS LA COMMUNAUTÉ



La majorité de feedbacks collectés durant cette période sont des rumeurs dont 26 et 2 fausses informations.

Rumeur #1

Récoltée à Kinshasa

” Un vrai hacker peut facilement prendre en otage votre système d'enregistrement des électeurs et paralyser le processus tout entier.

 Twitter



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

« C'est difficile d'atteindre nos données, car elles sont placées sur des périphériques sécurisés et stockés à des endroits très sûrs et loin de stockage interconnecté », explique Nestor Maroyi, chargé de sensibilisation à la CENI.

« Le préenregistrement est différent de l'enregistrement qui est produit dans une base officielle. Le QR code qui est généré lors du processus favorise l'identification et la vérification des informations pour un éventuel enrôlement », poursuit-il en précisant que lorsqu'un préenregistrement est mal fait, il peut conduire à une annulation ou une révision. La CENI s'assure que la modification des données constitutives du fichier reste soumise à des autorisations bien authentifiées.

Rumeur #2

Récoltée à Kinshasa

” Il y aura mille candidats pour un seul poste à l'élection présidentielle de 2023 en RDC, heureusement que c'est béton qui sera élu.

 Facebook



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

Ni la Constitution, ni la loi électorale, ne limitent le nombre de candidats pour l'élection du Président de la République. Cependant, quelques conditions préalables doivent être remplies avant de voir une candidature être validée.

Selon l'article 72 de la Constitution, nul ne peut être candidat à l'élection présidentielle s'il ne remplit les conditions suivantes : avoir la nationalité congolaise d'origine, être âgé de 30 ans au moins, jouir de la plénitude de ses droits civils et politiques, ne pas se trouver dans un des cas d'exclusion prévus par la loi électorale.

L'article 10 de la loi électorale précise quels sont les cas d'exclusion, notamment les personnes privées de leurs droits civils et politiques par décision judiciaire irrévocable, les personnes condamnées par une décision irrévocable du chef de viol, les personnes frappées d'une incapacité mentale médicalement prouvée au cours des cinq dernières années précédant les élections. Sont inéligibles à titre définitif, les personnes condamnées par décision judiciaire irrévocable pour crimes de guerre, crimes de génocide et crimes contre l'humanité.

Cependant, il est important de rappeler que le vainqueur d'une élection n'est jamais connu avant l'annonce des résultats provisoires par la CENI et la proclamation des résultats définitifs par les cours et tribunaux selon le cas.



Rumeur #3

Récoltée au Nord-Kivu

” Élections 2023 : nous ne voulons plus de député de plus de 46 ans.



Discussion communautaire



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

La limite d'âge pour un candidat aux élections législatives n'a pas été définie dans les textes légaux régissant les élections en République démocratique du Congo. Cependant, un candidat doit être avoir au minimum 25 ans révolus à la date de clôture du dépôt des candidatures pour les élections législatives (article 120 de la loi électorale) et les élections législatives provinciales (article 148 de la loi électorale).

L'article 102 de la Constitution du pays souligne qu'il faut : être congolais, être âgé de 25 ans au moins, jouir de la plénitude de ses droits civils et politiques, ne pas se trouver dans un des cas d'exclusion prévus par la loi électorale (voir rumeur précédente).



Rumeur #4

Récoltée à Kinshasa

” Reçus chez Joe Biden, les 6 chefs d’États africains sortants parmi lesquels Félix-Antoine Tshilombo ont été mis en garde pour l’organisation des élections crédibles sinon, ils ne seront pas reconnus par les Américains en cas d’élections de cafouillages.

 Facebook



RÉPONSES ET INFORMATIONS COLLECTÉES

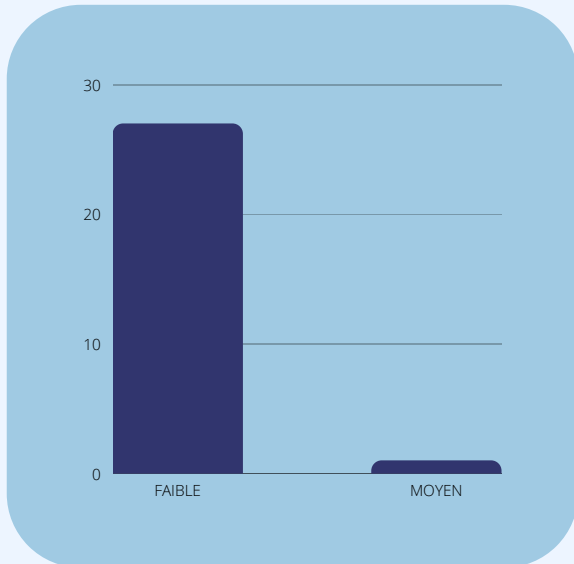
Aucun document officiel, ni article de presse, ne mentionnent cette information pourtant relayée par un nombre significatif d’internautes sur les réseaux sociaux.

L’indépendance ainsi que la souveraineté de la RDC, en tant qu’État, sont garanties par l’actuelle Constitution, promulguée le 18 février 2006, en son article 1er : « La République démocratique du Congo est, dans ses frontières du 30 juin 1960, un État de droit, indépendant, souverain, uni et indivisible, social, démocratique et laïc (...) ».

La souveraineté est donc cette capacité absolue reconnue à un État dans l’exercice de son autorité. La RDC, en tant qu’État souverain, n’est donc soumise qu’à sa propre volonté et n’est subordonnée à aucune autre entité ou État.

ANALYSE

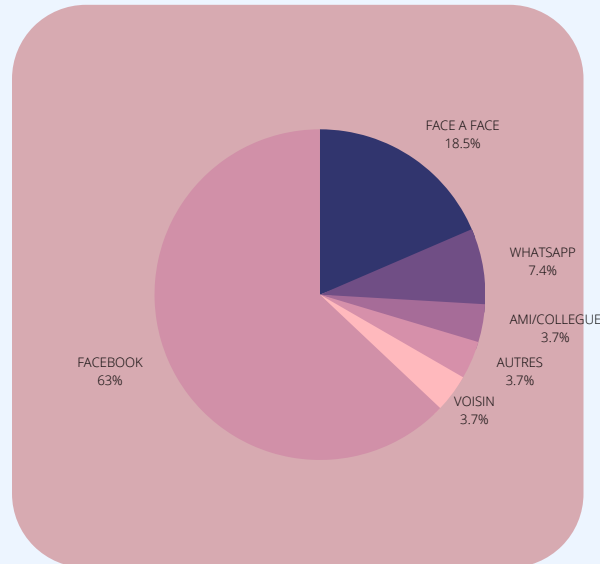
Niveau de risque



Du 12 au 18 décembre 2022, nous avons collecté 28 rumeurs dans 2 provinces parmi les 9 ciblées par le projet. De ces rumeurs, 21 proviennent en ligne sur les médias sociaux dont 17 sur Face Book, 2 sur WhatsApp et 2 sur Twitter ; et 7 proviennent de la collecte hors ligne. De ces rumeurs, 27 ont un niveau de risque faible et 1 un niveau de risque moyen.

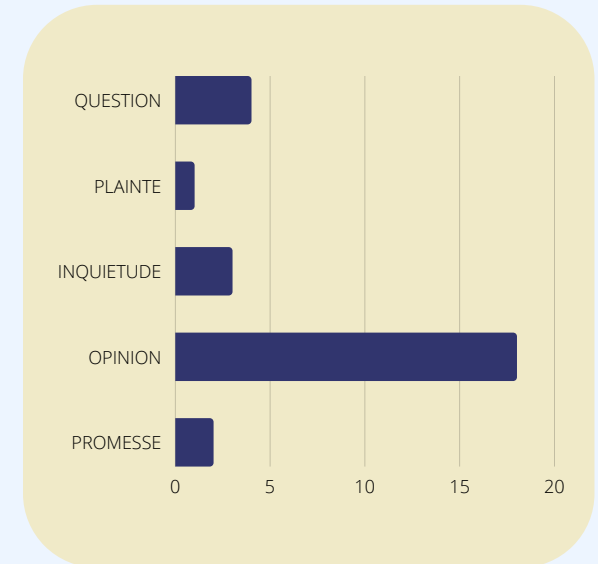
Les rumeurs abordées dans ce numéro ont été triées parmi celles qui nécessitent une explication pour faciliter la compréhension du processus électoral par la population.

Canal de partage des commentaires



Pour cette période, nous avons trouvé que Face Book est le canal qui a plus été utilisé pour partager les rumeurs qui circulent autour des élections en République Démocratique du Congo avec 17 feedbacks suivi des contacts en Face à face avec 5.

Type de Commentaire



18 feedbacks collectés pendant cette période reflètent les opinions et faits personnels divers, 4 questions, 3 inquiétudes, 2 promesses et 1 plainte.



**Vous voulez nous
donner votre avis,
vous impliquer ou
partager des données ?**

Nous aimons discuter !

Contact:
Thérèse Ntumba

✉ info@actualite.cd

☎ +243 971 189 467

PARLONS ÉLECTIONS

EDITION N° 20

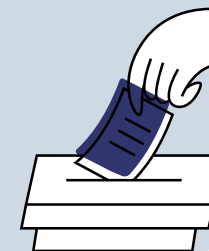
12 - 18 DECEMBRE 2022

Consulter également :



Parlons élections :
les éditions précédentes:

<https://lokutamabe.com/>



Ce bulletin est produit par Kinshasa News Lab avec l'appui technique d'Internews dans le cadre du programme Media Sector Development Activity (MSDA)

Date de publication : 24 décembre 2022

